

CHOUETTE TRAIL

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025
bulletin d'inscription



N°Dossard



Course choisie

- 1km 3€ (Chouette boucle des familles)
 3km 3€ (sport adapté)
 8km 8€ licenciés FFA ou 11€ non licenciés
 16km 11€ licenciés FFA ou 14€ non licenciés

Licencié FFA oui non Si oui, n° de licence :

Remplir tous les champs obligatoirement

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Année de naissance : Sexe : F / M
e-mail : tel :
Challenge entreprise /association : 8km 16km

Signature obligatoire

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et je m'engage le respecter.

Fait à le/...../..... signature :

Autorisation parentale (jeune de moins de 18 ans le jour de la course)

Je soussigné....., représentant légal de l'enfant
autorise celui-ci à participer à la course
Fait à le/...../..... signature :

Bulletin à retourner accompagné du chèque à l'ordre JSC athlétisme
+ photocopie licence 2025-2026 ou parcours prévention santé (PPS) de moins de 3 mois
à faire sur le site <https://pps.athle.fr/>

A nous faire parvenir avant le vendredi 10 octobre 2025

cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :
JSC Athlétisme 12 rue de Paris 72190 Coulaines / 02.43.81.01.25
Pour toutes informations complémentaires : chouette trail@gmail.com

Retrait des dossards :

Au magasin RUN AVENTURE (65 Rue Albert Einstein, 72000 Le Mans) du samedi 11/10 au
jeudi 16/10 ou le jour de la course 17h45 à 19h30 dans la salle Conty à côté du départ.

! lampe frontale ou portative fortement recommandée



17 octobre 2025 à Coulaines (72) CHOUETTE TRAIL



des Chemins Creux



8^{ÈME} EDITION



Coulaines
VILLE

CHALLENGE
ENTREPRISE
! 3 coureurs minimum!



Départ au stade

Espace sportif
Georges Bollengier Stragier

Sport adapté 3 KM / 19h 3€

Chouette boucle
des familles 1 KM / 18h30 3€

Circuits Trail 8 ou 16 km

8 KM Credit Mutuel / 20h 8€ licenciés ou 11€

16 KM GERESO / 20h20 11€ licenciés ou 14€

toutes les informations sur

facebook.com/chouette trail



Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement CHOUETTE TRAIL 2025

Organisateur

Les JSCoulaines section athlétisme organise la 8ème édition de trails nocturnes «Chouette trails». Les départs et les arrivées auront lieu sur le stade au centre de la piste de Coulaines (Espace sportif Georges Bollengier Stragierl).

L'épreuve

• Il y aura 3 épreuves dont 2 chronométrées et la chouette boucle des familles.
Le trail de 3 et 8 km est ouvert à partir de la catégorie cadet (né en 2010 et avant) et une boucle des familles.

Le trail de 16 km est ouvert à partir de la catégorie junior (né en 2008 et avant). Sur le 16 km une barrière horaire sera mise en place à la fin du 1er tour à 21h20 (soit 1h de course), au-delà le coureur sera mis hors course, et ne sera pas autorisé à continuer.

La course de 3 km est réservée aux handisports (hors fauteuil).

• Ces épreuves s'effectuent en nocturne et imposent aux concurrents de s'équiper d'une lampe frontale ou portative en état de marche.

La boucle des familles d'une distance de 1 km est ouverte à toutes personnes et aux enfants nés en 2019 et avant accompagnés par un adulte, toute personne participante devra porter un dossard 8 km ou 16 km est suffisant).

Les départs seront donnés : à 18h30 pour la boucle des familles, à 19h pour le 3 km, à 20h pour le 8km et 20h20 pour le 16km.

- Un ravitaillement est prévu sur le 16 km au 8ème km, au passage sur le stade.
- Le dossard doit être attaché devant et visible pendant toute l'épreuve.
- En cas d'abandon, les concurrents s'engagent à prévenir l'organisation.

Inscription

• Les inscriptions pourront être faites sur le site [Kilkego.com](https://www.kilkego.com) ou par bulletin d'inscription individuel ci-joint (frais d'inscription en ligne à la charge du coureur).

Ne seront prises en compte que les inscriptions complètes : bulletin d'inscription correctement rempli, signé par la personne inscrite (ou son représentant légal pour les mineurs), accompagné du chèque à l'ordre JSC athlétisme et de la photocopie de la licence FFA 2025-2026 ou la validation du parcours prévention santé sur le site de la FFA <https://pps.athle.fr/> de moins de 3 mois. La licence de la FF Tri n'est pas acceptée.

• Pour des raisons d'organisation, les inscriptions par courrier devront nous parvenir le vendredi 10 octobre au plus tard, cachet de la poste faisant foi. Aucune inscription par téléphone. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Il ne sera délivré aucun dossard aux concurrents ne remplissant pas les conditions d'inscription.

• Vous pouvez retirer vos dossards, une fois l'inscription complète et validée par l'organisateur, au magasin Run Aventure (65 Rue Albert Einstein, 72000 Le Mans) du samedi 11/10 au jeudi 16/10 ou le jour de la course de 17h45 à 19h30 dans la salle Conty à côté du départ.

• Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, toute personne rétrocédant son dossard sera reconnue responsable en cas d'accident.

• Vous pouvez participer au challenge entreprise ou association (hors club FFA) et remporter le trophée "Jérémié" en cochant la case correspondante et en indiquant le nom de l'entreprise.

Les 3 premières équipes (3 coureurs par équipe) seront récompensées. Les inscriptions au challenge ne seront pas possibles sur place. Les inscriptions aux challenges sont closes le mardi 14/10 à 23h59. Une consigne sera mise en place près du départ/arrivée pour déposer vos affaires.

• L'inscription sera majorée de 2 euros pour les engagements pour toutes les inscriptions après le dimanche 12/10. Clôture des inscriptions jeudi 16/10/2025 18h00. Pas d'inscription sur place.

• Le nombre d'inscriptions est limité à 50 sur le 3km, 600 sur le 8 km et 400 sur le 16 km.

Respect

• Les concurrents s'engagent, sous peine de disqualification, à respecter le balisage et les signaleurs, à ne rien jeter dans la nature et à respecter le patrimoine et la nature en général.

Assurance

• L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties liées à la signature de leur licence. Il appartient aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Sécurité

• Des signaleurs bénévoles seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité et servir de relais avec le service médical.

Droit à l'image

• Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Conclusion

• Tout concurrent s'engageant à une épreuve reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement.

